

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00712

**MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REPRISE DE LA
PLATEFORME TRAMWAY ENTRE LA PLACE CARNOT ET
LA PLACE DU PEUPLE -
MARCHE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT SYSTRA
FRANCE SAS/AVANTAGES INGENIERIE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 2123-1 1° et R 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la consultation relative à la mission de « Maîtrise d'œuvre pour la reprise de la plateforme tramway entre la place Carnot et la place du Peuple », publiée le 19/05/2022 sur les supports UsineNouvelle.com et site Internet de la collectivité, avec une date limite de remise des offres fixée au 14/06/2022 à 12H00,

CONSIDERANT que les 4 entreprises suivantes ont remis une offre dans le délai imparti :

- INGEROP CONSEIL&INGENIERIE : 17 chemin de la Dhuy - 38244 Meylan,
- SAS FER-PLAY : 149 avenue du Maine - 75014 Paris,
- Groupement BG INGENIEURS CONSEILS/EGIS RAIL dont le mandataire est BG INGENIERUS CONSEILS : 13 rue des Emeraudes - 69006 Lyon,
- Groupement SYSTRA France SAS/AVANTAGES INGENIERIE dont le mandataire est SYSTRA France SAS : 72-76 rue Henry Farman - 75015 Paris,

CONSIDERANT qu'au regard de l'article L2152-2 du Code de la commande publique, l'offre de INGEROP CONSEIL&INGENIERIE est jugée irrégulière,

CONSIDERANT que les trois autres offres conformes, ont été jugées selon les critères de jugement des offres indiqués au règlement de la consultation à savoir, le prix des prestations pondéré à 40%, la valeur technique pondérée à 60%,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par le groupement SYSTRA France SAS/AVANTAGES INGENIERIE est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu le groupement SYSTRA France SAS/AVANTAGES INGENIERIE dont le siège social du mandataire SYSTRA France SAS se situe 72-76 rue Henry Farman 75015 Paris, SIRET n° 880 082 722 00013, pour la mission de « Maîtrise d'œuvre pour la reprise de la plateforme tramway entre la place Carnot et la place du Peuple ».

RECU EN PREFECTURE

Le 18 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220704-C20220071210

Date de mise en ligne : 18 juillet 2022

ARTICLE 2

Durée du marché : le marché démarre à sa notification et se termine à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le délai d'exécution global est de 29 mois à compter de la notification du marché.

ARTICLE 3

Le marché est traité selon le forfait de rémunération provisoire qui s'élève à 356 350,00 € HT.

Les prix sont révisés mensuellement. La première révision aura lieu 1 mois après le démarrage de la première mission fixée par ordre de service.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe de la direction Transports et mobilité en section d'investissement, opération 103, destination VOIEP.

ARTICLE 5

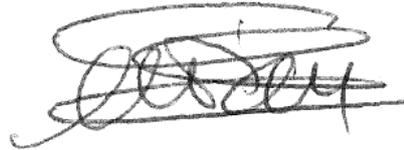
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/07/2022

Le Président,



Gaël PERDRIAU